

**RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE**

**ET POPULAIRE**

**Termes de référence pour le recrutement d'un/e consultant/e National/e**

**pour l'évaluation finale du projet**

|  |  |
| --- | --- |
| 1. **Information sur le poste** | |
| **Titre du poste** | consultant/e National/e pour l'évaluation finale du projet. |
| **Nom du Projet** | Projet d’appui à la formulation de la stratégie de la pêche et de l’aquaculture (avec une attention particulière sur la pêche artisanale) 2015-2020 et lancement d’actions prioritaires préparatoires |
| **Agence des Nations Unies** | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| **Type de contrat** | Contrat Individuel |
| **Lieu d’affectation** | Alger, Algérie |
| **Durée de l’affectation** | 25 jours ouvrables |
| **Date de début prévue** | Novembre 2017 |
| 1. **Contexte et justification** | |
| **Contexte général** :  Le « Projet d’appui à la formulation de la stratégie de la pêche et de l’aquaculture (avec une attention particulière sur la pêche artisanale) 2015-2020 et lancement d’actions prioritaires préparatoires » a été formulé conjointement par le Gouvernement Algérien représenté par le Ministère des affaires étrangères, le Ministère de l'agriculture, du développement rural et de la pêche (MADRP) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en Algérie avec l’appui technique de la FAO et de l’ONUDI.  L’objectif principal du projet est donc la production de la stratégie. Cette stratégie sectorielle est appelée à consolider le Programme opérationnel du Plan « Aquapêche -Algérie **»,** élaboré par la Direction Générale de la Pêche et de l’Aquaculture pour la mise en place du plan d’action du Gouvernement (2015-2020), au travers d’expertises techniques variées.  Ainsi, Il est attendu au terme de ce projet de :   * Disposer d’une stratégie nationale de développement de la pêche globale avec une attention particulière sur la pêche artisanale et de l’aquaculture validée par les acteurs concernés. * Disposer d’un document de projet d’appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de la pêche et de l’aquaculture au canevas du PNUD et et éligible à un financement international. * Mettre en œuvre des actions préparatoires à la mise en œuvre de la stratégie nécessaires notamment en terme réglementaire : évaluation de la ressource halieutique, d’indicateurs pour le suivi évaluation, de la communication, vulgarisation renforcement des capacités…etc.   La mission d'évaluation sera exécutée par un/e consultant/e national/e indépendant/e qui sera sous la responsabilité du PNUD Algérie. La Cellule du Projet servira d’interface tout au long de la mission d’évaluation. | |
| 1. **Objet de la mission** | |
| Conduire une évaluation finale du projet conformément aux règles régissant l’exécution nationale (procédures PNUD).  Les principaux résultats de cette évaluation sont :   * Evaluer le projet au niveau de sa conception et de ses possibilités d’atteindre les objectifs et les résultats escomptés * Quels sont les facteurs qui ont contribué à l'atteinte ou pas de ces effets ? * Identifier les bonnes et mauvaises pratiques dans la mise en œuvre du projet. * Identifier les principaux éléments pour une stratégie de sortie du projet. | |
| 1. **Description des tâches** | |
| L’évaluation finale envisagée est destinée à :  - Apprécier la pertinence initiale et actuelle des objectifs du projet, compte tenu du contexte national en la matière.  - Evaluer les résultats atteints et les activités mises en œuvre par rapport aux objectifs fixés dans le document de projet ;  - Formuler des recommandations et des propositions opérationnelles concrètes en vue de corriger d’éventuels problèmes et dysfonctionnements mis en évidence par l’évaluation au niveau de la pertinence, l’efficacité, l’efficience, la viabilité et l’impact du projet ;  Il s'agira donc de répondre aux principales questions liées aux critères d'évaluation suivantes :  **Quelle Pertinence ?**   * Adéquation de la stratégie utilisée : la conception est-elle logique et cohérente ? quels sont les points forts et les points faibles de la démarche instaurée ? * Quel est le degré de compatibilité des réalisations avec les besoins des bénéficiaires directs ? * Quels apports ont résulté des efforts de la coordination et de la programmation conjointe développée avec les partenaires ?   **Quelle Efficacité** ?   * Quel est le taux des réalisations du projet sur les plans quantitatif et qualitatif et dans quelle mesure le respect de la planification a été assuré ? Quels facteurs ont empêché ou facilité la réalisation des produits ? * Dans quelle mesure les résultats ont contribué à la réalisation des objectifs immédiats du projet ? * Est-ce que les résultats prévus ont étaient atteints ? * Quel est le degré d’engagement et de contribution des bénéficiaires et des partenaires dans la conception et la mise en œuvre des activités ? * Dans quelle mesure les approches et outils développés sont-ils appropriés ?   **Quelle Efficience ?**   * Les ressources mis à la disposition du projet ont-elles étaient utilisées de manière efficiente dans la production des résultats prévus ? * Les intrants du projet étaient-ils adéquats sur le plan de la qualité et de la quantité, au vu des produits obtenus ? * Dans quelle mesure a-t-on fait appel aux compétences locales et aux technologies et ressources nationales ? * Les résultats escomptés justifient-ils les dépenses engagées ? * Quels sont les facteurs spécifiques liés aux ressources qui ont affecté les résultats ?   **Quels éléments de durabilité du projet peut-on identifier à ce stade du projet ?**   * Quelles sont les principales leçons tirées et qui peuvent faire l’objet de recommandations pour assurer la durabilité et pérenniser des actions menées sur le projet ? * Quelles sont les bonnes et mauvaises pratiques en matière de formulation, d’exécution, de suivi et d’évaluation du projet ? * Quelles sont les synergies établies ou à établir ? * Quels sont les partenariats développés ou à venir ? * Quelles sont les principales contraintes rencontrées ? quelles recommandations pour les lever ou les atténuer ? * Quels sont les axes d'intervention prioritaires susceptibles d'être développé dans l'avenir pour valoriser les acquis du projet ? | |
| 1. **Processus de l'évaluation :** | | |
| 1. **Phase de revue documentaire :**   Au cours de cette étape de démarrage, les documents suivants doivent être examinés :   * Documents du projet : PRODOC, rapports d'états d'avancement du projet, PV des différents comités de pilotage, documentation diverses liée à la réalisation des activités du projet ; * Documents référentiels : Stratégie national de la pêche et de l’aquaculture à l’horizon 2020 et diverses documentations y afférentes ; * Autre documentation si nécessaire.   A l’issue de cette première étape, une note méthodologique précisant les problématiques du projet, les enjeux de la mission, la méthodologie retenue y compris les outils, la liste des structures à rencontrer ainsi qu’un calendrier indicatif sera transmis et validé par le PNUD/DGPA.   1. **Phase d’entretiens et de visites terrain :**   Le consultant/e devra réaliser des entrevues et entretiens avec les différentes parties prenantes.   1. **Phase de rédaction du rapport, présentation et validation**   Un premier rapport provisoire sera soumis au PNUD/DGPA. Sur la base des observations formulées, le Consultant révisera le rapport et soumettra une version finale en tenant compte des observations reçues des parties concernées. Le rapport final sera présenté dans les 10 jours suivant les observations reçues. En plus de répondre aux questions d’évaluation, le rapport final devra synthétiser toutes les constatations et conclusions en une appréciation globale du projet. | | |
| 1. **Date, Lieu et Durée** | | |
| **Lieu** : Direction Générale de la Pêche et de l’Aquaculture–Alger.  **Durée de la prestation** : La durée totale de la prestation est de 25 jours. | | |
| 1. **Résultats attendus (Livrables)** | | |
| * Une note méthodologique précisant les problématiques du projet, les enjeux de la mission et la méthodologie retenue ; * Un rapport provisoire contenant les analyses et les résultats de l'évaluation finale ; * Un rapport final sur l'évaluation prenant en compte les observations et commentaires des parties prenantes. | | |
| 1. **Compétences et qualification requises** | | |
| **Education** : Etre titulaire d’un diplôme universitaire en sciences sociales, sciences économiques de niveau supérieur (maîtrise et plus).  **Expérience et compétences** :   * Expérience professionnelle d’au moins 5 ans dans le domaine du renforcement des capacités ; * Une expérience solide et diversifiée dans le domaine spécifique requis, notamment une expérience en matière d’évaluation de projets ; * La maitrise du français ainsi qu’une excellente capacité de rédaction de rapports ; * Une expérience approfondie et adéquate, notamment des questions liées à la gestion de projet et au renforcement institutionnel ; * Une excellente connaissance des méthodes et techniques d’évaluation de projet ; * Expérience dans le travail avec les institutions nationales et les organisations internationales, notamment les agences des Nations Unies ; * Une connaissance du sous-secteur de la pêche et de l’aquaculture serait appréciable ; * Grand sens de responsabilités, grande capacité d’analyse et de synthèse ; * Bonne connaissance des outils et technologies de l’information et communication ;   **Langues** : bonnes aptitudes de communication écrite et orale en français et en arabe. | | |
| 1. **Documents constitutifs de l’offre** | | |
| Les offres doivent inclure :  **a) Une offre technique comprenant** :   * CV/P11 (annexe 4) dûment rempli et signé. * Note méthodologique expliquant l’approche proposée pour l’exécution de la mission selon ces TdRs.   **b) Une offre financière :**  L’offre financière doit inclure le montant des honoraires journaliers demandés pour la réalisation des produits attendus (voir tableau-après). Elle doit être exprimée en Dinar Algérien.   |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | | **Livrables** | **Nbr jours** | **Honoraires journaliers** | **Versements** | | Note méthodologique |  |  | 10 % du montant global | | Rapport provisoire |  |  | 40 % du montant global | | Rapport final |  |  | 50 % du montant global | | **Total** |  |  | **100 %** | | | |
| 1. **Critères et grille d’évaluation des offres** | | |
| Les offres seront évaluées en deux étapes selon les critères suivants :  Les offres techniques ayant obtenue 49 points ou plus seront retenues pour l'évaluation financière  Offre financière (30 pts) : A calculer en comparant le prix de la soumission par rapport au prix le plus bas des soumissions reçues par le PNUD.   1. Evaluation technique Le tableau des critères techniques :  |  |  |  | | --- | --- | --- | | **N°** | **Critères / Sous – critères** | **Nombre de points** | | I | Expérience du consultant dans l’exécution de prestations de nature comparable (5 prestations avec un résultat satisfaisant, 4 points par prestation) | 20 | | II | Conformité du plan de travail et de la méthode proposée aux Termes de référence | 30 | | a) Organigramme du/de la consultant/e, une estimation du temps de travail | 15 | | b) Cohérence entre l’approche méthodologique proposée par le/la consultant/e et les TDR | 15 | | III | Qualifications et compétence du consultant pour la mission | 20 | | * Qualification et expérience générale *(minimum 5 ans)* * Qualifications correspondantes à la tâche à accomplir | 10  10 | | TOTAL DES POINTS | | 70 | | | |